

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE
DANSE
DE
SAINTE SAVINE

REGLEMENT
PEDAGOGIQUE

MAI 2024

SOMMAIRE

◆ INTRODUCTION	3
◆ DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES ET DISCIPLINES ENSEIGNEES	4
◆ EVEIL MUSICAL – INITIATION MUSICALE	5
◆ ATELIER INSTRUMENTAL.....	7
◆ DISCIPLINES INSTRUMENTALES	8
◆ LES ENSEMBLES INSTRUMENTAUX.....	10
◆ LES ORCHESTRES.....	11
◆ FORMATION MUSICALE.....	13
◆ PRATIQUES VOCALES.....	14
◆ EVEIL & INITIATION DANSE.....	15
◆ DANSE CLASSIQUE & JAZZ.....	16
◆ ESTHETIQUES DIVERSES.....	17
◆ EVALUATIONS.....	18

INTRODUCTION

Les études sont organisées en trois cycles conformément à la charte de l'enseignement artistique spécialisé en Musique et en Danse éditée par le Ministère de la Culture.

Les trois cycles assurent aux élèves une formation générale, autour de leur discipline principale.

Les trois cycles sont complétés par un cycle d'initiation ou d'éveil afin d'aider au choix du cursus pour les plus jeunes élèves.

L'évaluation est axée sur le principe du contrôle continu, des évaluations et des examens de fin de cycles. Elle tient compte, tout au long des cycles des contingences ainsi que du degré d'investissement et de motivation de chacun.

A chaque cycle est affecté un nombre d'années d'études, de 3 à 5 ans, géré par le professeur et soumis à un contrôle continu.

DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES**Et****DISCIPLINES ENSEIGNEES**

DEPARTEMENTS	DISCIPLINES
PRATIQUES COLLECTIVES	Jardin Musical Eveil Musical Initiation Musicale Formation Musicale Orchestres Ensembles Instrumentaux Chorale Musiques Actuelles
VENTS	Flûte traversière – Hautbois Clarinette –Saxophone Cor- Trompette – Trombone – Tuba
CORDES	Violon – Alto Violoncelle Contrebasse
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES	Piano Guitare - Batterie/Percussions
INSTRUMENTS AMPLIFIES	Guitare électrique - Guitare basse
DANSE	Danse Classique Danse Jazz & <u>Hors Coursus</u> Danse Moderne Danse Contemporaine Esthétiques Diverses

EVEIL MUSICAL

INITIATION MUSICALE

DEGRES	AGE	DUREE HEBDOMADAIRE
Jardin musical (JM)	3 ans Petite section maternelle	1h*
EVEIL 1 ^{ère} année (EVM1)	4 - 5 ans Moyenne et grande section maternelle	1h*
EVEIL 2 ^{ème} année (EVM2)	5 ans (Issus de EVM1) grande section maternelle	1h*
INITIATION MUSICALE (IM1) (Associée à l'atelier instrumental)	6 - 7 ans 3 ^{ème} année (issus de EVM2 uniquement) CP – CE1	1h*
INITIATION MUSICALE (IMD) (Associé à l'atelier instrumental)	6 – 7 ans Nouveaux inscrits CP – CE1	0h45
INITIATION MUSICALE (IM2) (Associé au cours d'instrument en IN1)	7 ans (Issus de IMD et IM1)	0h45

*45 mn de cours et interours de 15mn pour laisser le temps aux élèves sans prendre de retard sur le cours suivant d'Eveil musical)

Les passages de niveaux se font selon l'âge de l'élève en septembre, pour garder une homogénéité dans les groupes (voir récapitulatif ci-dessous)

MUSIQUE

CYCLE « JARDIN / EVEIL / INITIATION »

DEGRES	COMMENTAIRES	REINSCRIPTION
JM		EVM1
EVM1		EVM2
	Si 6 ans et/ou rentrée en CP	IM1
EVM2		IM1
IM1 ET IMD		IM2
	Si 8 ans et/ou rentrée en CE1	C1a1
IM2		C1a1

L'ATELIER INSTRUMENTAL

Il est associé aux cours IMD et IM1.

Il dure 40 mn et est suivi du cours de IMD ou IM1.

Il concerne donc des enfants de 6 et 7 ans.

La proposition qui peut se moduler selon les effectifs et la disponibilité des professeurs, est la suivante :

- Le mercredi de 13h30 à 14h10
- 12 propositions d'atelier instrumental simultanées
(Violon, Violoncelle, Guitare, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Cor, Batterie/Percussions, Piano (si un effectif suffisant).
- Par groupe de 2 ou 3 élèves maximum
- Rotation de 2 semaines

Quand tous les élèves ont fait le tour des 12 instruments, ils doivent affiner leur choix à 3, puis à 2 et enfin à 1 instrument, qu'ils vont poursuivre dès la rentrée des vacances de printemps jusque fin juin.

Cette pratique permet ainsi un choix conscient et mûri.

L'élève a eu le temps d'apprécier, de comparer et de s'approprier l'instrument.

Cela lui a permis aussi de faire connaissance avec les professeurs et d'appréhender l'apprentissage d'un instrument.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

La pratique instrumentale est associée obligatoirement aux pratiques collectives, orchestre et formation musicale.*

CURSUS	ANNEE	EVALUATION	RECOMPENSE FINALE	DUREE COURS
Initiation 1 ou 2 ans		Examen Entrée en Cycle 1	Admission en Cycle 1, ou passage en Initiation 2 ou Réorientation	IN1 20 mn IN2 30 mn**
CYCLE 1 3 à 5 ans	1 ^{ère} année 2 ^{ème} année 3 ^{ème} année 4 ^{ème} année Renouvelable 1 fois	Contrôle Continu Contrôle Continu Evaluation Ou Examen de Fin de Cycle sur proposition du professeur et accord de la Direction Examen de Fin de Cycle	Note ou appréciation Note ou appréciation Note /20 Ou Mention Mention	30 mn 30 mn 30 mn 30 mn
CYCLE 2 3 à 5 ans	1 ^{ère} année 2 ^{ème} année 3 ^{ème} année 4 ^{ème} année Renouvelable 1 fois	Contrôle Continu Contrôle Continu Evaluation Ou Examen de Fin de Cycle sur proposition du professeur et accord de la Direction Examen de Fin de Cycle	Note ou appréciation Note ou appréciation Note /20 Ou Mention Mention	45 mn 45 mn 45 mn 45 mn
CYCLE 3 2 à 4 ans	Validation 3ème Cycle	Examen de Fin de Cycle	Mention	1h

Admission fin cycle 1, 2, 3 : mentions Bien ou Très Bien

*Les élèves en Batterie/percussions et guitare électrique peuvent être dispensés de formation musicale après avoir obtenu la validation de leur Cycle 1.

Les conditions sont :

- Demande écrite
- Participation à un orchestre et aux auditions, concerts, etc
- Accord du professeur et de la direction

**Sauf pour le piano (n'ayant pas de temps d'installation, d'accord ou de chauffe de l'instrument), en concertation avec le professeur

LES ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

Selon les disponibilités et les propositions des professeurs, la liste peut évoluer.

Les niveaux concernés sont au choix du professeur.

Cette discipline n'est pas obligatoire dans le cursus

DISCIPLINE	Durée Hebdomadaire
HAUTBOIS	1h
GUITARE ELECTRIQUE	1h
SAXOPHONE	1h
VIOLONCELLE	1h
GUITARE *	1h
FLÛTE TRAVERSIERE*	1h
BATUCADA (à partir de 13 ans)	1h

*Mise en place Rentrée 2024/2025

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

LES ORCHESTRES

CORDES		
ORCHESTRE	NIVEAUX	DUREE HEBDOMADAIRE
PIZZICATO	Cycle I (Validation des professeurs d'instruments)	1 h
PRESTO	Cycle 2 et 3	1 h

VENTS et PERCUSSIONS		
ORCHESTRE	NIVEAUX	DUREE HEBDOMADAIRE
VENTS 1	Cycle I années 2, 3 (Validation des professeurs d'instruments)	1 h
VENTS 2	A partir du Fin de Cycle 1* (Validation des professeurs d'instruments)	1h

*A partir du Fin de Cycle 2, l'élève peut intégrer l'Harmonie Municipale.

Cependant, à la demande du professeur responsable de l'orchestre Vents 2, il se doit d'assister en renfort à quelques répétitions avant les concerts.

Il peut être pressenti pour devenir tuteur d'un élève de niveau inférieur.

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES		
ATELIER	NIVEAUX	DUREE HEBDOMADAIRE
MINI POWER	Cycle 1 et 2 Validation des professeurs d'instruments	1 h
ROCK	A partir du cycle 2 et Hors cursus (Validation des professeurs d'instruments)	1 h
JAZZ	A partir du cycle 2 et Hors cursus	1 h

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

FORMATION MUSICALE

CURSUS	ANNEES	EVALUATION	RECOMPENSE FINALE	DUREE COURS
CYCLE 1	1	Contrôle continu & Examen de fin d'année	Admission année 2*	1 h
	2	Contrôle continu & Examen de fin d'année	Admission année 3*	1 h
	3	Contrôle continu & Examen de fin d'année	Admission Fin de cycle 1*	1 h
	Fin de cycle 1	Contrôle continu & Examen de fin d'année	Admission Cycle 2, année c1*	1 h 15
CYCLE 2	1	Contrôle continu & Examen de fin d'année	Admission année 2*	1 h 15
	2	Contrôle continu & Examen de fin d'année	Fin de l'obligation de la Formation Musicale	1 h 15

*Note d'admission : 12/20 (Moyenne des notes du contrôle continu et de l'examen de fin d'année)

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

PRATIQUES VOCALES

En projet

La chorale constitue une pratique collective du chant :

- Chorale enfant : 1 heure par semaine
- Chorale ados : 1 heure par semaine
- Chorale adulte : 1 heure par semaine
- Temps de chant entre les cours de FM

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

DANSE

EVEIL & INITIATION

DEGRES	AGE	DUREE HEBDOMADAIRE
EVEIL 1 ^{ère} année (EVD1)	3 – 4 ans	1h*
EVEIL 2 ^{ème} année (EVD2)	5 ans	1h*
INITIATION 1 ^{ère} année (ID1)	6 ans	1h
INITIATION 2 ^{ème} année (ID2)	7 ans	1h

*45 mn de cours et interours de 15mn pour laisser le temps aux élèves sans prendre de retard sur le cours suivant

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

DANSE CLASSIQUE et JAZZ

CURSUS	ANNEES	EVALUATION	RECOMPENSE FINALE	DUREE COURS
CYCLE 1 4 ans	1	Contrôle continu	Note ou appréciation	1 h 00
	2	Contrôle continu	Note ou appréciation	1 h 00
	3	Evaluation	Note/20	1 h 30
	4	Examen de fin de cycle	Mention	1 h 30
CYCLE 2 4 ans	1	Contrôle continu	Note ou appréciation	1 h 30
	2	Contrôle continu	Note ou appréciation	1 h 30
	3	Evaluation	Note/20	1 h 45
	4	Examen de fin de cycle	Mention	1 h 45
CYCLE 3 2 à 5 ans		Contrôle continu Examen de fin de cycle	Mention	1 h 45
Atelier Chorégraphique		En complément du Cycle 3 (Accessible en fin de cycle 2 sur proposition du professeur)		1h30

Admission fin cycle 1, 2, 3 : mentions Bien ou Très Bien

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

ESTHETIQUES DIVERSES

Selon les disponibilités et les propositions des professeurs, la liste peut évoluer.

DISCIPLINES	PUBLIC	DUREE HEBDOMADAIRE
DANSE MODERNE	Adultes	1h30
DANSE CONTEMPORAINE	Ados & Adultes	1h30
DANSE CLASSIQUE ADULTE*	Adultes	1h00

*Projet pour la Rentrée 2024/2025

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

EVALUATIONS

Chaque année scolaire permet une progression dans l'apprentissage artistique de l'élève. L'évaluation constitue un repère qualitatif et périodique qui permet d'appréhender cette progression et d'établir un profil de l'élève, le plus fidèle possible.

Les modes d'évaluation ont pour rôle de faire apparaître le développement des qualités artistiques et le contrôle des acquis.

- A) Contrôle continu
- B) Evaluation 3ème année de cycle
- C) Examens de fin de cycle

A) CONTRÔLE CONTINU :

Il est établi par le professeur tout au long de l'année et permet de vérifier l'évolution des acquisitions techniques par rapport à des objectifs pédagogiques, définis pour chaque discipline.

Il se traduit par une note sur 20 et une appréciation du professeur, en 2 bulletins semestriels.

Le contrôle continu peut revêtir toutes les formes que le professeur jugera utiles pour mieux situer chaque élève. Il pourra se traduire par diverses notations lors des cours, des auditions, des contrôles entre plusieurs professeurs de même discipline ou de même département pédagogique, prestations diverses etc..

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr

Il prend en compte :

L'investissement, le travail personnel, les motivations, l'assiduité la ponctualité, les aptitudes, l'attitude et le comportement en classe.

B) EVALUATION EN 3^{ème} ANNEE DU CYCLE

Il permet aux élèves de s'évaluer par rapport à leurs acquis depuis leur entrée dans le cycle et l'examen de cycle prévu l'année suivante.

C) EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Ils concernent les élèves des 3^{ème} (sur proposition du professeur) 4^{ème} et 5^{ème} année des cycles I, II et III d'instrument et de danse.

Les récompenses obtenues mention Bien ou Très Bien permettent de changer de cycle.

Ils ont lieu vers la fin du deuxième trimestre ou au début du 3^{ème} trimestre.

La participation aux examens de fin de cycle est obligatoire

D) EXAMENS DE RATTRAPAGE

Il s'adresse aux élèves qui n'ont pas pu, pour des raisons reconnues par la Direction (certificat médical, surcharge scolaire, ...) être présents lors des examens de fin d'année.

École Municipale de Musique et de Danse, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE
03.25.71.39.80 | ecole.musique.danse@ste-savine.fr | www.sainte-savine.fr